Vie de nos commerces...

"LES TROUVAILLES DE PAOI A"

La boutique de prêt à porter féminin « Les Trouvailles de PAOLA » a récemment ouvert ses portes sur la commune au 270 route d'Alès (rond-point école Saint Joseph).

Depuis le 2 avril 2024, Paula JULIEN, propose sur 60m² d'un local complètement rénové, dans une ambiance chaleureuse et colorée, des vêtements neufs et de seconde main mais aussi des accessoires de mode et de la décoration. Deux cabines d'essayage sont à la disposition de sa clientèle fidélisée par le « bouche à oreille ». Passionnée par cette activité qu'elle a toujours pratiquée, Paula JULIEN a exercé à domicile ces trois dernières années. Elle est très à l'écoute des besoins exprimés par sa clientèle, ainsi ses pièces de seconde main, choisies avec précision, sont accessibles à toutes les bourses.



La boutique est ouverte du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00. Le samedi de 10h00 à 18h00 non-stop.

Vous trouvez également son actualité sur Facebook.



ARTISTES AMATEURS, FAITES-VOUS CONNAÎTRE!

La commune organise cet automne une exposition à l'Espace Culturel (ancienne église) en lien avec l'inauguration de la Maison des Associations.

Nous recherchons des artistes amateurs (peinture, sculpture, photographie, arts graphiques, ...) qui souhaiteraient exposer à cette occasion.

Un bulletin d'inscription est à votre disposition à la mairie.

accueil.mairie@fontbellon.fr Téléphone: 04.75.35.12.96



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS:

.

Pensez à vous inscrire auprès du service collecte au 08 00 07 60 15 entre 8 heures et 12 heures, au moins 48 heures avant. Les encombrants doivent alors être déposés devant le domicile. la veille du passage des agents, à partir de 19 heures.

Le dépôt ne doit pas contrarier la circulation des piétons ou la circulation routière.

DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON:

500 Chemin de la Ribeyrasse - Tél. : 04.75.94.33.57 Horaires d'Été - ouverture du lundi au samedi : de 7h à 13h30

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

JARDINER DANS LE CALME, c'est possible!

// Quand utiliser le matériel sonore de jardinage, ou de bricolage?

La belle saison approche ainsi que l'envie de s'occuper de son espace extérieur!

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation d'outillage à moteur (source de bruit donc) est réglementée sur la commune. Voici un rappel des horaires à respecter obligatoirement pour le bien-être de tous :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de I0h à 12h

// Et si je veux tondre ma pelouse à tout moment ?

L'utilisation d'une tondeuse manuelle hélicoïdale est possible à toute heure car son niveau sonore à l'utilisation est très faible! Beaucoup d'avantages à cette pratique : plus besoin de carburant, une séance gratuite de sport doux. et moins de danger que sa version motorisée. Il sera cependant nécessaire de tondre régulièrement votre pelouse, car son utilisation sur herbe haute est plus difficile.

// Que faire des tailles de végétaux ?

Si votre habitude est de vous débarrasser de vos tontes de pelouses ou des branches taillées, sachez qu'il est tout â fait possible de les recycler dans votre jardin. Vous éviterez alors de vous déplacer en véhicule à la déchetterie et de devoir patienter à l'entrée parfois très longtemps au printemps.

Pour les tontes de pelouse. vous pouvez utiliser une tondeuse mulching (manuelle ou motorisée) elle est conçue pour couper l'herbe en petits brins et les laisser sur votre pelouse. Les vers de terre en consommeront une partie, cela améliorera la qualité de votre terre. L'herbe coupée peut également être ratissée et être déposée aux pieds des végétaux de préférence séchée au préalable ou en couche mince.

Pour les branches coupées, l'usage d'un broyeur, de préférence électrique car plus silencieux, permet de produire du broyat. Il pourra également être utilisé aux pieds des végétaux pour limiter l'arrosage ou en apport de matière sèche pour un compost.





_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ « POINTS RECYCLAGE »: VERRE - PAPIER

Traverse du stade ; Quartier La Téoule ; Chemin du Pré Saint-Antoine ; Place de la Cave Coopérative ; Route du Pont de Rigaud ; Parking Centre E.Leclerc

Saint-Étienne-de-Fontbellon e Trait d'Union

Brèves

Eclairage public :

Signalement éclairage défectueux Allô Mairie : 04 75 35 12 96 Mail : mairie.stef@orange.fr

SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau) : Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 12h. Tel. : 04 75 89 11 80

Déchetterie - Horaires d'été: Du Lundi au Samed de 7H à 13h30.

Correspondant Dauphiné Libéré :

J.P. Blanchard blanchard.jeanpaul@orange.fr 06 89 64 63 92

- MÉDIATHÈQUE Jean FERRAT Nouveaux horaires : Mardi : de 12h30 à 18h30 Mercredi : de 9h30 à 18h30 Jeudi : de 15h à 18h30 Vendredi : de 12h30 à 18h30 Samedi : de 9h30 à 13h et de 14h à 17h.

HORAIRES D'OUVERTURE (ÉTÉ)

Du lundi au vendredi Le matin de 8h à 12h30

SERVICE URBANISME:

Demande d'imprimés, dépôt des dossiers et renseignements. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

PERMANENCES ÉLUS :

Memento

Mairie - 100 Rue de la mairie 07200 SAINT-ÉTIENNE Tél: 04.75.35.12.96 Mail: mairie.stef@orange.fr



Édito du Maire

La 9 juin dernier, le Président de la République a pris la décision inattendue de convoquer des élections législatives anticipées. Les dates retenues du 30 juin et 7 juillet n'ont laissé que peu de temps aux communes pour l'organisation matérielle de ce scrutin, aussi je veux remercier et féliciter très sincèrement nos agents municipaux, administratifs et techniques, qui se sont mobilisés afin que la démocratie puisse

Je voudrais également saluer l'engagement des assesseurs bénévoles qui ont répondu à notre appel en acceptant de participer à la tenue des 3 bureaux de vote.

Les Stéphanoises et Stéphanois se sont déplacés en nombre lors des 2 tours, en effet, ce sont plus de 70% des inscrits qui se sont exprimés.

C'est les vacances ! les 212 élèves de l'école des Champs ont laissé la place aux 60 enfants inscrits au centre aéré jusqu'au 16 août afin d'y pratiquer de nombreuses activités.

La période estivale n'est pas une période de repos et de détente pour tous. Elle est aussi mise à profit par les agents municipaux pour préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, en réalisant notamment les travaux indispensables de maintenance à l'école publique, et de réfection des équipements publics.

Après plusieurs mois de travaux, le nouvel Espace de Loisirs de la Mûre est enfin mis à disposition du public. Aménagé d'allées, d'un théâtre de verdure, de jeux pour enfants, d'un espace fitness, d'un jeu de pétanque, ce lieu constitue une véritable bulle de détente pour le plaisir des utilisateurs. Cet espace est ouvert à tous, il appartient à chacun de le préserver et d'apprendre à y vivre ensemble.

Le bien vivre ensemble passe également par un cadre de vie toujours plus agréable : plantation d'arbres et de massifs, entretien de notre patrimoine, mais aussi lutte contre les nuisances sonores et les incivilités font partie de nos priorités.

Nous nous réjouissons de l'aboutissement, après plusieurs mois de travaux, du projet de remplacement de la pelouse du terrain de foot au stade du Colombier.

Nous serons très heureux de vous faire découvrir cet équipement à l'occasion d'un match amical opposant l'équipe de l'ASSAF au F.C Rhône-Vallées le samedi 10 août à 18h30

L'ensemble des élus se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un bel été ressourçant et enrichissant.

> Le maire Philippe ROUX

« La nature fait les hommes semblables, la vie les rend différents. »



Agenda

- Samedi 10 Août :

Les Conseils **Municipaux...**

CONSEIL MUNICIPAL du 12 Février 2024

Délibérations:

• Autorisation d'ouverture

de crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.

• Mise en place de la prime

du pouvoir d'achat exceptionnelle.

• Organisation du temps partiel.

Renforcement

du système de vidéoprotection Demandes de subventions

- Demande de subvention FONDS VERT Ingénierie pour le « Plan de circulation »
- Acquisition parcelle cadastrée section C nº 3082 - Chemin des Chiffaux
- Acquisition licence IV de débit de boissons Contrat de location de débit de boissons
- Approbation du zonage d'eau potable du SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau Saint-Etienne-de-Fontbellon et Saint Sernin)

CONSEIL MUNICIPAL du 15 Avril 2024

Délibérations:

- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Prêt relais pour travaux d'investissement
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Subventions aux associations 2024
- Ecole publique

Contingent fournitures scolaires 2024

- Participation Ecole Privée Saint-Joseph Année scolaire 2023-2024
- Eveil musical écoles publique et privée Année scolaire 2024-2025
- Classe ULIS 4 à l'Ecole de Beausoleil
- Acquisition parcelle cadastrée section C nº 66 - Chemin des Bleynoux
- Acquisition parcelle cadastrée section D nº 4297 - Chemin de la Roche
- Acquisition parcelles cadastrées section D no 101, 107, 108, 109 et 110 - Route des Ecoles
- Acquisition parcelle cadastrée section A n° 4257 - Chemin des Blachettes-Moulin de Serret
- Opposition au transfert

obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux Communautés de Communes

URBANISME:

Point d'information sur le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de communes avait organisé une série de réunions publiques pour faire un état d'avancement de la démarche.

Le 7 mai dernier, une cinquantaine de personnes ont assisté à la présentation à l'Espace Maurice Champel. Elles ont pu poser leurs questions en séance et lors du temps d'échange informel qui a suivi. Le document utilisé lors de la soirée est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les points à retenir :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu le 9 avril dernier et des sursis à statuer sur des autorisations d'urbanisme peuvent d'ores et
- Il est prévu d'arrêter le projet en 2025.
- La réglementation impose de diminuer fortement l'artificialisation des sols et par extension cela va modérer la construction de logements neufs.
- Les nouvelles constructions seront désormais plus denses (logements semicollectifs), avec une densité de l'ordre de 25 logements à l'hectare.
- Cela va entraîner une pause des nouvelles constructions sur la commune, après une période de construction intense.

Les commissions vont désormais commencer à travailler sur le futur zonage et les critères qui permettront de retenir les secteurs où la construction restera possible. A titre d'illustration, la proximité des axes de communication, des transports en commun et des services (écoles, commerces...) conditionnera la constructibilité. De facto, les secteurs éloignés, avec des voiries étroites ou soumis à certains risques comme le risque incendie ne seront pas privilégiés.

Budget 2024

4,781 millions d'euros : c'est le budget primitif pour 2024 de la commune de Saint-Etienne de Fontbellon, adopté par le Conseil municipal le 15 avril 2024.

Un budget, deux types de dépenses :

• Les dépenses de fonctionnement :

Estimées à 1 933 000 € en 2024, elles représentent les dépenses courantes de la collectivité (masse salariale, entretien, fournitures, dépenses diverses relevant de la compétence communale, remboursement de la dette pour la partie « intérêts »). L'autofinancement stable dégagé pour financer nos investissements s'élève cette année à 270 530 €.

Les dépenses d'investissement :

Prévues à hauteur de 2 848 000 €, elles sont destinées aux dépenses d'équipement de la collectivité, aux dépenses de travaux neufs, aux acquisitions mobilières et immobilières et au remboursement de la dette pour sa part « capital ».

CONSEIL MUNICIPAL du 17 Juin 2024

Délibérations :

- Participation FUL 2024 (Fonds Unique Logement)
- Accord de principe pour le déclassement d'une portion de chemin communal
- Déclassement parcelle cadastrée section C n° 2879 – Chemin de la Vernade
- Adhésion et mise en place du service
- Modification des Commissions Municipales
- Pose d'un caniveau d'eaux pluviales route de la Cité – Remboursement des frais
- NB : L'intégralité des comptes-rendus des conseils nunicipaux sont accessibles sur notre site nternet : http://www.st-etienne-de-fontbellon.fr/

Notre capacité d'investissement nous permet la mise en œuvre de plusieurs projets tels que réhabilitation du presbytère et la réalisation d'une pelouse synthétique au stade du Colombier.

Les taux d'imposition pour l'année 2024 ont également été votés lors du conseil municipal du 15 avril. Ils sont reconduits sans augmentation

- · Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.78% %
- · Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.32 %

Au 1er ianvier 2024, l'encours de la dette s'élève à 1 463 235 €.

La dette s'élève à 49736 € par habitant. C'est beaucoup moins que la moyenne nationale des communes de la même strate (de 2000 à 3500 habitants) qui est de 663,00 € par habitant.



sur les travaux en cours



Désormais obsolètes, les ampoules à vapeur de mercure sont remplacées par de nouveaux luminaires utilisant la technologie LED

Cet été, les travaux de modernisation du parc d'éclairage public de notre commune ont concerné les quartiers du Colombier, Vieux Stade, Sauvayre, Les Juillets, Nevissac, Les Champs et la Route des Écoles soit donc le remplacement de 70 candélabres



Réfection et aménagement du chemin rural du Colombier



Après quelques semaines d'arrêt en raison de fouilles archéologiques, les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère ont pu reprendre pour une mise en service de la future Maison des Associations à la rentrée.



L'aménagement des abords du stade du Colombier touche à sa fin



Pose du sol amortissant souple à l'aire de jeux de l'Espace de Loisirs de la Mûre.



Végétalisation de la voie douce au niveau du rond-point de la Maison Médicale

UNE ANNÉE OLYMPIQUE, ÇA SE FÊTE

De l'ambiance, de la bonne humeur, mais aussi de l'écoute, des efforts et de la persévérance pour ces premières Olympiades Stéphanoises organisées par les équipes pédagogiques des deux écoles de la Commune et Lucas MERLO, Service Civique à l'Ecole Saint Joseph, le lundi 13 mai, Place de la Cave Coopérative. Au programme, de nombreux ateliers : relais navette, parcours échasses, lancer, course de haies, chamboule tout, parcours cerceaux, basket, foot, puis remerciements et félicitations pour le « fair-play » de chacun sachant que

L'essentiel est de participer ». Des médailles ont été offertes par la Mairie en présence de Philippe ROUX, Maire, et de membres de l'Equipe Municipale, afin d'encourager cette pratique sportive et féliciter les enfants.

Une très belle journée où de nombreux parents ont offert leur aide pour son bon





FETES DES ECOLES

Ecole Saint Joseph:

La fête de l'école St Joseph s'est déroulée le Samedi 15 Juin dans l'enceinte de l'école devant un public très nombreux. Dans une ambiance très conviviale, les enfants ont présenté leur spectacle « Range ta chambre ». La fête s'est clôturée par un repas dansant



FETES DES ECOLES Ecole des Champs:

Une fois n'est pas coutume, la fête de l'école des Champs a eu lieu le Vendredi 14 Juin en soirée à l'Espace Maurice Champel (pour cause de météo trop instable). Toutes les classes ont présenté leur spectacle devant les nombreux parents et familles venus les applaudir. L'ensemble des enfants ont ensuite ovationné leur maîtresse « Marielle » de Petite Section à l'occasion de son départ à la retraite.



ÉCOLE DES CHAMPS: départ à la retraite

Après 22 années auprès des élèves de Petite Section, à l'Ecole des Champs, Marielle CROZE, Enseignante, a fait valoir ses droits à la retraite, en cette fin d'année scolaire. Un moment convivial réunissant enseignants, personnel de l'Ecole, représentants de l'Amicale Laïque, en présence du Maire et de membres du Conseil Municipal, s'est tenu le vendredi 21 juin, afin de fêter dignement ce grand évènement. Remerciements à Marielle qui a apporté à tant d'enfants, sourire, écoute, attention et compétence, au cours des nombreuses années dans notre commune, et souhaits d'une belle et heureuse retraite !

